

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 avril 2023

VISANT À INTERDIRE LES VOLS EN JETS PRIVÉS - (N° 885)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 37

présenté par

M. Taupiac, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Morel-À-L'Huissier et  
M. Pancher

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement supprime l'interdiction de la location de jets privés de moins de soixante passagers.

Les auteurs de cet amendement tiennent à rappeler les efforts faits par la filière pour s'orienter vers la fabrication d'avions peu polluants, ainsi que les progrès déjà réalisés. La consommation ramenée au passager par kilomètres a été divisée par plus de 2 entre 1990 et 2018. Les progrès réalisés devraient se poursuivre avec le développement de l'avion fonctionnant à l'hydrogène ou à l'électricité, ainsi qu'avec la démocratisation des SAF.